

**Place et rôle respectifs des universitaires franciliens et des universitaires provinciaux dans les projets réformateurs autour de Mai 68. Etude de cas à partir de la réforme du Comité consultatif des universités (CCU)**

Emmanuelle PICARD

*Maître de conférences en histoire contemporaine*

*Ecole normale supérieure de Lyon*

Les années 1960 sont un moment d'intense activité réformatrice au sein de la direction de l'enseignement supérieur, de réflexion dont toute une partie servira de base à la loi Faure de novembre 1968. Á cette occasion, les discussions entre les membres de la direction de l'enseignement supérieur et les universitaires, en particulier au travers des doyens et des bureaux nationaux des syndicats, sont suivies et régulières. Elles permettent de comprendre le processus décisionnel qui conduit à produire tel ou tel arbitrage, à donner une inflexion particulière au projet initial, voire à en abandonner des pans entiers. La longue discussion autour de la réforme du comité consultatif des universités, organe créé en 1945 et largement jugé obsolète, est un bon exemple des processus en œuvre dans ces négociations entre le champ académique et le monde administratif.

Dans la perspective de ce colloque, il est apparu fécond de s'interroger sur le rôle respectif des universitaires parisiens et des universitaires provinciaux dans ces débats, afin de mettre en évidence les spécificités attachées à la hiérarchie régionale en place depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle et d'interroger la situation de prééminence de la capitale.